

■ Concours Départemental des Villes et Villages Fleuris 2008



Si le CAUE des Hautes-Alpes est un habitué du jury départemental du concours des Villes et Villages Fleuris, l'investissement du CAUE dans ce concours a pris, en 2008, une forme nouvelle. En effet, le Conseil Général a proposé à notre organisme d'en assurer la coordination.

Ce concours s'inscrit dans la continuité du Concours National et du Concours Régional. Il revendique la promotion du « bien fleurir ». Cette notion implique la prise en compte, dans le fleurissement, de considérations écologiques, environnementales, paysagères et patrimoniales, ainsi que des spécificités locales. Il s'agit d'inscrire cette dynamique au cœur d'une promotion du développement durable.

Bien qu'il vienne en principe récompenser les actions des communes, le concours départemental veut prendre en compte tous les efforts réalisés dans le département et se

décline ainsi autour de deux logiques : la prise en compte d'une part des actions des communes pour le fleurissement et l'embellissement de l'espace communal, et d'autre part des fleurissements réalisés par les particuliers parce qu'ils contribuent, évidemment, à l'embellissement général de la commune et du département.

Par son choix de confier au CAUE la coordination de ce concours, le Conseil Général des Hautes-Alpes confirme l'intérêt de notre organisme pour le département, son importance pour les politiques d'aménagements et de développement durable, d'amélioration du cadre et de la qualité de la vie, de préservation, protection et mise en valeur du patrimoine bâti et paysager.

Au-delà des aspects administratifs, la coordination par le CAUE des Hautes-Alpes de ce concours s'est notamment traduite par l'organisation des visites de terrain et la formalisation des délibérations.

Villes et Villages Fleuris

Extrait du palmarès

Catégorie façades, balcons, fenêtres

1^{er} prix : Mme MALLET (Trescleoux)

2^{ème} prix : Guy GUERIN (Les Orres)

3^{ème} prix : Aline CHABRAND (Ceillac)

Catégorie potagers fleuris

1^{er} prix : Ferdinand SADOWSKI (Gap)

2^{ème} prix : Philippe WYON (Val des Prés)

3^{ème} prix : Marthe BRECHU (La Salle les Alpes)

Catégorie jardins de maisons individuelle

1^{er} prix : Mireille MAZILLE (Ribiers)

2^{ème} prix : Nicole VAILLANT (Gap)

3^{ème} prix : Marielle REIFLER (Saint Martin de Queyrières)

Catégorie hôtels, commerces, restaurants

1^{er} prix : Hôtel la Meijette (La Grave)

2^{ème} prix : 2^{ème} prix : restaurant l'Hysope (Saint Jean Saint Nicolas)

3^{ème} prix ex aequo : l'Auberge des amis (Monétier les Bains)

3^{ème} prix ex aequo : Restaurant Engilberge (Pelvoux)

Catégorie points d'information et d'accueil touristique

1^{er} prix : Office de Tourisme de Veynes

2^{ème} prix : Bibliothèque de Briançon

3^{ème} prix : Maison du Tourisme de Puy Saint Vincent

Prix spéciaux

Prix du voisinage : André PAULY (Baratier)

Prix du jardinier 2008 : Pascale PONS (Baratier)

Prix spécial Tour de France 2008 : Mairie d'Embrun

Prix de la mise en valeur du patrimoine : Mairie de Laragne Montéglin

Prix de la mairie fleurie : mairie de Tallard

Proposition de la commune de Tallard à l'attribution de la première fleur

La remise des prix a eu lieu au Conseil Général des Hautes-Alpes, le lundi 15 décembre 2008. Chacun des particuliers conviés s'est vu remettre un panier garni composé de produits haut-alpins et, pour certains, un bon d'achat.

